



Fiche descriptive Formation Maîtriser le risque légionelles

→ **Gérer le risque légionelles dans son installation en accord avec la réglementation**

Public cible
Responsables et gérants d'établissement, techniciens/agents de maintenance d'Établissements Recevant du Public
Aucune connaissance préalable nécessaire

Prix par stagiaire : 258 € - 4 à 15 stagiaires
Formation de 7h00 soit 1 journée au LDA39
Date : lundi 2 décembre 2024

Référent formation : Fabienne JACQUEMARD

Référent administratif : Audrey PICAUD

Formatrice pour ce thème : Fabienne JACQUEMARD

Coordinatrice prélèvement hygiène, formatrice hygiène et légionelles

Objectifs

- Connaître les principales caractéristiques de la bactérie, son mode de contamination et sa symptomatologie,
- Découvrir la réglementation en vigueur,
- Déployer une lutte efficace contre le développement des légionelles dans les installations en agissant sur 3 facteurs clés,
- Être capable de définir son plan de prélèvement,
- comprendre et interpréter ses résultats d'analyses,
- Savoir réagir en cas de présence de légionelles dans son installation,
- Savoir exploiter son carnet sanitaire

Programme

Tour de table de présentation et d'expression des attentes

- La bactérie et la maladie
- Contexte réglementaire
- Maîtriser le développement des légionelles
 - lutter contre l'entartrage et la corrosion,
 - maîtriser les températures,
 - lutter contre la stagnation de l'eau
- Définir son plan de prélèvement
- La méthode d'analyse
- Comprendre et interpréter ses résultats d'analyses
- Mettre en place des actions correctives
- Le carnet sanitaire
- Validation des acquis / conclusion

Modalités

→ **D'inscription :**

Par le biais du bulletin d'inscription.

Préalablement à la formation, le LDA39 contactera chaque inscrit pour faire un point sur :

- le profil de la personne,
- les connaissances et compétences techniques vis-à-vis du sujet,
- les protocoles en place dans l'entreprise par rapport au sujet,



- ses attentes vis-à-vis de la formation.

Votre situation nécessite des adaptations (situation de handicap, difficultés de maîtrise de la langue française,...)? Faites nous part de vos besoins particuliers en contactant le formateur.

→ **Pratiques :**

Au plus tard une semaine avant la date de la formation, vous recevez une convocation nominative rappelant le thème de la formation, le lieu, la date, les horaires de la formation et les modalités de repas. Le livret du stagiaire avec le règlement intérieur est disponible sur le site internet du LDA39 www.lda39.fr.

La formation se déroule en présentiel, dans une salle équipée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une feuille de présence est à compléter et à signer au début de chaque demi-journée de formation. A l'issue de la formation, une attestation de formation nominative sera envoyée à l'adresse qui nous aura été communiquée.

Le LDA39 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation faute d'inscrits, ou en cas de problème organisationnel, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci. Dans ce cas, nous vous informons par téléphone et vous proposerons une date ultérieure.

→ **Techniques :**

Projection d'un support Power point, présentation de documents techniques et réglementaires.

→ **Pédagogiques :**

Exposé interactif avec alternance entre exposés, questions, échanges avec les stagiaires et mise en situation par le biais d'exercices.

→ **D'évaluation :**

- Connaissances des participants :
 - Aucun prérequis n'étant nécessaire pour assister à cette formation, il n'y aura donc pas d'évaluation des connaissances préalable. Un brainstorming sur le thème des légionelles introduira la formation et permettra au formateur d'avoir un aperçu des notions de chaque stagiaire.
 - Remise d'un QCM en fin de formation
- Appréciation des participants :
 - Remise d'un questionnaire de satisfaction à chaud
- Appréciation des commanditaires :
 - Un questionnaire de satisfaction à froid sera envoyé par mail au commanditaire de la formation dans les semaines suivantes :

→ **De prise en charge :**

Formation éligible à la prise en charge par votre Opérateur de Compétences (OPCO).

Si vous souhaitez que le règlement soit émis par l'OPCO dont vous dépendez, il vous appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de vous assurer de la bonne fin de cette demande.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, vous serez redevables de l'intégralité du coût de la formation.

Numéros d'enregistrement du LDA39 :

Direccte : N°43 39 P 002 239

Qualiopi N° 98618